



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 25 MARS 2010

# OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE AUX PRAZ LA MAIRIE DE CHAMONIX-MONT-BLANC DEFEND LE SERVICE PUBLIC LOCAL

Depuis le 15 mars, du lundi au vendredi de 10h30 à 13h30, retrouvez les opérations courantes de votre bureau de poste, à la nouvelle Agence Postale Communale des Praz.

### Services disponibles (Liste complète des services dans le flyer joint) :

- **Courrier et colis** : Vente de timbres-poste à usage courant, Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo...
- **Services financiers** : Retrait d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 300 € par période de 7 jours, Paiement de mandat cash, dans la limite de 300 € par opération.

Suite à l'annonce, en 2008, de la fermeture du bureau de poste des Praz, la municipalité a souhaité trouver une solution pour maintenir ce service au public. « **Il est important que les habitants du village mais aussi des alentours et les touristes, bénéficient d'un service postal de proximité** » souligne notamment Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc. « **Il est de notre devoir de défendre les services publics locaux** ». Désormais, vous pourrez effectuer la majorité de vos opérations courantes au guichet de la Résidence pour travailleurs saisonniers des Cimes. « **Soucieux de ne pas accroître les dépenses de fonctionnement de la commune, une solution originale a été trouvée. Nous avons choisi de profiter de la présence du personnel existant au sein de la Résidence des Cimes pour assurer le service auprès des usagers** ».

## INAUGURATION VENDREDI 9 AVRIL 18H

### Renseignements:

**Ville de Chamonix-Mont-Blanc**

Elu responsable - Marc Peters – 04 50 53 75 11 [conseillers@chamonix.fr](mailto:conseillers@chamonix.fr)

Direction de la communication - 04 50 53 38 24